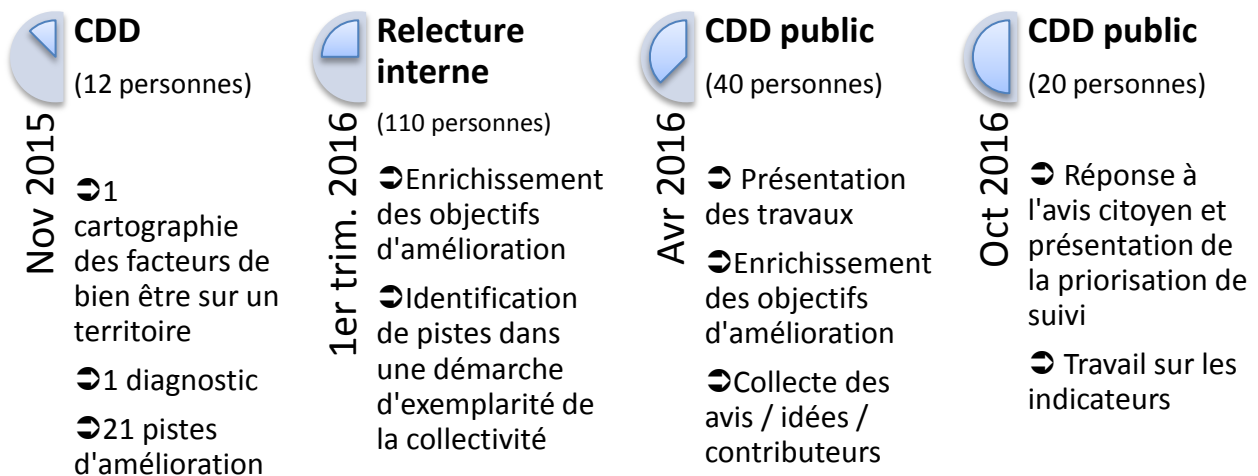


Stratégie orvaltaise du bien être

Exposé

Depuis septembre 2015, la Ville élabore avec le Conseil de Développement Durable une nouvelle mouture de son Agenda 21 fondamentalement centré sur l'humain, autour des enjeux de bien-être et de qualité de vie de proximité des Orvaltais.

I. Les étapes de la concertation



II. Le projet 2017-2020

Contrairement au précédent Agenda 21 structuré sous forme de plan d'actions, par cette nouvelle démarche, la ville engage le territoire sur des objectifs d'amélioration en matière de bien-être et de qualité de vie de proximité.

Le projet est fondé sur 7 orientations qui reprennent les facteurs de bien-être identifiés par le CDD comme clés pour un territoire.

1. Une ville des courtes distances
2. Une ville inclusive
3. Un cadre de vie et de ville sain
4. Une ville du bien vivre ensemble
5. Une ville collaborative
6. Une ville apaisée
7. Une ville économiquement dynamique

Il a été finalisé autour de 21 objectifs au regard des critères suivants :

- degré de prise en compte de l'enjeu de bien-être et de qualité de vie de proximité
- niveau de prise en compte par d'autres plans d'actions thématiques existants (PLUm, Citergie, PEL, Boite à outil de l'emploi...)
- niveau de priorité accordé lors de la concertation
- légitimité de la ville à porter
- bénéfiques de l'objectif / enjeu de bien-être et de qualité de vie de proximité

Tous les objectifs feront l'objet d'un bilan annuel d'avancement et de réalisations. Pour autant, il a été choisi de se donner des priorités de suivi ou d'impulsion sur les 2 ans à venir au regard :

- de la répartition par orientation
- du caractère novateur de l'objectif par rapport aux politiques publiques et réflexions déjà engagées
- de la déclinaison de l'objectif en interne (signifiée par * dans le tableau qui suit)
- du niveau d'engagement de la ville sur l'objectif

Priorité de suivi	Objectifs d'amélioration
1	<p>1.1. Mailler les lieux de respiration pour mettre tout Orvaltais à moins de 500m d'un tel lieu (espaces verts, places paysagées, parcs, aires de jeux, espace naturel)</p> <p>2.4 Accompagner les projets qui répondent aux besoins des plus fragiles dont les personnes âgées (habitat partagé, cojardinage, déchets verts, informatique...)</p> <p>3.1. Améliorer le confort (propreté et confort d'usage) et la vocation sociale des espaces publics (=santé, accessibilité universelle du domaine public)</p> <p>4.1. Encourager et accompagner l'apprentissage du civisme (jeunes, parents, tous...)</p> <p>5.1. Donner les moyens aux Orvaltais de s'investir dans des projets favorisant le lien social et la qualité de vie de proximité (plateforme ressource, mise en réseau, dialogue citoyen) *</p> <p>6.1. Soutenir les déplacements alternatifs à la voiture dans tous les cercles, à tous les âges</p> <p>7.2. Développer l'économie locale non délocalisable</p>
2	<p>3.2. Faire prendre conscience des risques liés aux usages (voiture, musique, alimentation, ondes, écrans, pesticides, air...) pour soi et les autres *</p> <p>6.2. Mieux prendre en compte la gestion des temps dans l'organisation (travail, personnel) *</p> <p>7.3. Donner les moyens d'intégration économique *</p> <p>7.4. Faciliter la mise en réseau des acteurs (animation, association d'entreprises, espaces partagés, pépinières...)</p>
3	<p>1.2. Travailler sur les polarités d'Orvault</p> <p>1.3. Travailler les perméabilités dans la ville et avec l'agglomération - entre l'habitat collectif, le pavillonnaire et les équipements publics,- entre les quartiers,- entre les villes en terme de complémentarité en services de proximité</p> <p>1.4. Proposer une offre de service dématérialisée adaptée aux besoins des publics (gain de temps, facilité pour soi, accueil, accompagnement, relation humaine)</p> <p>2.1. Améliorer la qualité des espaces collectifs de l'habitat</p> <p>2.2. Favoriser les moyens qui facilitent l'accès au logement pour tous (ZAC, habitat coopératif, habitat partagé...)</p> <p>2.3. Accompagner tous les habitants à se sentir bien chez eux à tous les âges : appropriation de l'espace intérieur, confort, embellissement, adaptation, lutte contre la précarité thermique</p> <p>3.3. Communiquer et accompagner le choix de nouveaux modes d'entretien des espaces verts et publics pour permettre l'acceptabilité, la généralisation sur site public & privé</p> <p>5.2. Valoriser l'engagement et les bonnes pratiques</p> <p>6.3. Sécuriser davantage tous les déplacements</p> <p>7.1. Faire connaître l'offre locale d'emploi</p>

III. Le partage du projet à l'échelle territoriale

La Ville jouera un rôle d'animateur pour mettre en mouvement le territoire sur ces enjeux afin que d'autres acteurs aient envie de s'investir dans cette stratégie et portent des actions.

Pour ce faire, 3 dispositifs seront mis en place pour impulser et valoriser des actions contributives du projet territorial de bien-être

- Campagne d'information des différents réseaux d'acteurs du territoire de la démarche dès 1^{er} trimestre 2017 et proposition de contractualiser sur tout ou partie de la démarche via la signature d'une convention d'engagements.
- Appel à référencement d'actions, ouvrant droit à un concours : le prix pourra présenter des mentions spéciales (innovation, solidarité, accessibilité universelle, égalité réelle) et se tenir tous les 2 ans (2018, 2020), en lien avec Le festival « les éclats ».
- Poursuite des appels à projets citoyens

La ville étudiera les moyens de fédérer cette communauté d'acteurs et de favoriser les mises en réseau (temps ou lieu de fabrication de projets multiacteurs, plateforme ressources).

En l'absence de mobilisation et de mise en place de partenariats sur le territoire, la Ville s'engagera sur la mise en œuvre de ses seules actions.

IV. Le suivi

Chaque année, la ville collectera les actions engagées sur le territoire sur les différents objectifs d'amélioration et les valorisera au regard des orientations pour évaluer le niveau de réalisation du projet global.

Ce bilan sera partagé une fois par an avec le CDD, puis soumis à un comité de pilotage.

A partir de l'état d'avancement, le comité de pilotage proposera des ajustements ou réorientations et validera la priorisation des objectifs.

Le comité de pilotage sera constitué :

- des élus des différents politiques publiques
- du représentant de la mission développement durable
- des directeurs généraux et généraux adjoints
- d'un élu de la minorité
- de 2 habitants représentant le Conseil de Développement Durable

V. L'évaluation

Pour permettre d'évaluer la stratégie, la ville définira un niveau à atteindre pour chaque objectif d'amélioration.

Une quinzaine d'indicateurs a été identifiée avec le CDD pour rendre compte de façon explicite, régulière et globale, des progrès du territoire en matière de bien-être :

- Indicateurs transversaux (sécurité économique et physique, santé /stress, lien social, confiance dans la société,) :
 - Part d'Orvaltais travaillant à Orvault
 - Part des foyers orvaltais propriétaires de leur logement
 - Part d'Orvaltais allocataires de minima sociaux
 - Taux de pauvreté
 - Part d'Orvaltais adhérents à des associations
 - Part d'Orvaltais impliqués dans un processus participatif

- Indicateurs ciblés sur un des facteurs de bien-être
 - Le cadre de vie : accueils des jeunes enfants, équipements publics en accessibilité
 - La richesse des liens sociaux : jardinage collectif
 - La santé physique et morale : temps moyen de trajet domicile – travail ;
 - La confiance en la société : taux d'abstention aux élections municipales
 - La sécurité économique et physique : taux de chômage global et décliné (âge, sexe)
 - La qualité de l'environnement : part de surfaces naturelles, boisées et agricoles à Orvault ; qualité de l'eau à Orvault (potable, cours d'eau) ; qualité de l'air à Orvault

Un indice de bien-être sera disponible à l'échelle d'Orvault à l'amorce du projet et réévalué en 2021.

Conclusion

La commission aménagement urbanisme et environnement propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la stratégie orvaltaise du bien-être des habitants
- d'approuver les modalités d'animation, de pilotage et de suivi.